

DÉCRET N° 2021 – 659 DU 08 DECEMBRE 2021

portant nomination de monsieur **Crespin GUIDI** au sein du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration locale.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-541 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- vu** le décret n° 2021 - 576 du 03 novembre 2021 portant approbation des statuts du Centre de Formation pour l'Administration locale ;
- vu** le décret n° 2020 - 411 du 26 août 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration locale ;
- sur** proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 décembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Crespin GUIDI** est nommé membre du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration locale, au titre de représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale en remplacement de monsieur Marcellin DANSOUKPEVI.

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 2

Monsieur **Crespin GUIDI**, est nommé président du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration locale.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 décembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance Locale,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État



Raphaël Dossou AKOTEGNON

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MDGL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; INTERESSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.